

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 7 (1941-1942)

Heft: 94

Artikel: L'admission des enfants dans les cinémas

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-733248>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pourquoi ne pas appliquer l'ingénieux système des actualités hongroises qui, de 300 m de longueur, rattachent aux sujets nationaux six à sept autres d'origine étrangère obtenus en échange; à ces fins, la rédaction des actualités hongroises avait

conclu, comme l'affirme une information de Budapest, des accords avec de nombreuses firmes étrangères, à Berlin, Rome et Tokio aussi bien qu'à Paris, Belgrade, Helsinki et New York.

notre «Compagnie» dans une pauvre petite chambre d'hôtel où nous couchions trois dans le même lit, le troisième était notre administrateur bicycliste — qui nous aurait dit que nous jouerions 120 fois de suite dans plus de 85 villes de la zone libre devant un public merveilleux et innombrable (plus de 100 000 spectateurs) et que nous allions parcourir 6000 kilomètres de France sans nous arrêter un seul jour!

L'Admission des enfants dans les Cinémas

Un arrêté du Conseil d'Etat de Genève.

Le Conseil d'Etat,

Vu le procès-verbal de la séance du 3 mai 1940 de la commission consultative de l'Office de l'enfance;

Vu l'art. 3, lettre b, du règlement sur la discipline en dehors de l'école du 22 juillet 1936, modifié le 18 juin 1938 (art. 119, lettre b, du règlement de l'enseignement primaire);

Considérant que la mention «enfants admis» apposée à l'entrée des cinématographes n'est pas assez précise et ne peut s'appliquer sans inconvénient à tous les films que les enfants sont autorisés à voir;

Sur la proposition du département de l'instruction publique:

Arrête:

A dater de ce jour, les spectacles cinématographiques accessibles aux enfants sont désignés sous les mentions suivantes, qui devront être affichées à la caisse de l'établissement:

- a) spectacle pour enfants,
- b) enfants admis,
- c) enfants accompagnés tolérés.

Note de la Chancellerie d'Etat.

Jusqu'à présent, la mention «enfants admis» signalait que les enfants de moins de 16 ans étaient autorisés à voir un spectacle cinématographique. Cette mention laconique a parfois provoqué des confusions, les parents croyant qu'elle désignait toujours un spectacle spécialement destiné aux enfants, ce qui n'était pas le cas.

Pour éviter toute équivoque, le Conseil d'Etat, sur la proposition du département de l'instruction publique, a, par l'arrêté ci-dessus, décidé que dorénavant trois sortes d'autorisation seraient accordées, qui, par leur gradation, marquent dans quelle mesure les enfants âgés de moins de 16 ans sont admis aux représentations de cinématographe.

Ces autorisations, qui doivent être affichées à la caisse du cinéma, sont indiquées ainsi:

- a) spectacle pour enfants,
- b) enfants admis,
- c) enfants accompagnés tolérés.

(Communiqué de la Chancellerie d'Etat.)

Un film de Noël

Au studio du Prado, à Marseille, fut réalisé un film de Noël, transposition à nos jours de la légende de la Nativité. Ce seront les étrennes du cinéma français, et au surplus une précieuse contribution au Secours National, auquel seront versées les recettes des premières représentations dans les différentes villes.

Jean-Paul Paulin est l'auteur du scénario, M. Martinetti assume la mise en scène avec l'assistance de MM. Barthès et Cam-

mage; de nombreuses vedettes ont bien voulu prêter leur concours, Jacqueline Laurent, Josseline Gaël, Raimu, Fernandel, Charpin et Delmont. Les trois Rois Mages seront joués par un matelot, un étudiant et un Sénégalais. Les figurants du studio, engagés pour les dernières scènes de la comédie «Un Chapeau de paille d'Italie», ont tourné un tour pour rien; et les grands ont décidé de faire comme les petits et ont abandonné, eux aussi, une partie de leurs cachets.

«Les Comédiens de France»

Une trentaine de troupes d'artistes — et parmi eux bien des vedettes de cinéma — parcourent actuellement la zone non-occupée. Une des plus connues est celle des «Comédiens de France», fondée l'été dernier par Claude Dauphin et Jean Nohain.

Dans la revue «Sept Jours», les deux frères racontent leurs tournées et aventures, récit amusant dont voici quelques passages:

«Trois mois déjà!

Qui nous aurait dit, le 25 juillet 1940, à Châteauroux, lorsque nous avons constitué

Le capital de la société était bien modeste: deux primes de démobilisation. Mais dans la tête et dans le cœur nous avions beaucoup de souvenirs, beaucoup de résolution, beaucoup d'espoir.

L'affichage à Châteauroux devait commencer le samedi pour notre première représentation du dimanche 1^{er} septembre. Dès le matin, avec Marguerite Moreno, nous nous promenions fiévreusement dans les rues en cherchant avec anxiété sur les édifices les plus modestes la trace de notre publicité.

Après une heure de recherches infructueuses, nous découvrîmes enfin, nouveaux Christophe Colomb, quelques minuscules demi-colombiers légèrement jaunés et qui semblaient annoncer, de loin, le spectacle forain pour le 15 juillet 1927. ...

Nous discutons des mesures à prendre pour intensifier notre publicité quand nous aperçûmes une file de personnes de la ville maintenues par deux agents locaux. Nous nous approchâmes. «Ce doit être une distribution de sucre ou de savon», déclara Paul Cambo déjà intéressé.

Et comme de bons badauds innocents, nous nous apprêtions à prendre place derrière les autres, lorsque les agents nous renseignèrent:

— C'est pour la location de demain, au théâtre, dit l'un d'eux. ... Il paraît qu'il y a des artistes qui viennent jouer. ... On n'en a pas vu depuis longtemps. Alors, il y a du monde. ...

Notre petit autocar rouge s'appelle «Chameau», à cause de sa sobriété. Le pauvre vieux! Pendant des années et des années paisibles, il avait été affecté au service de la gare à Vichy et à celui de quelques noces sans façons, et brusquement, on le lançait sur les belles routes de France vers des pays de plus en plus montagneux et à une époque où le picotin d'essence est plus rare que jamais!

Que de fois nous avons dû descendre pour l'alléger et que de fois aussi on put voir dans des montées scabreuses toute la troupe, Marguerite Moreno, Rosine Déréan, Claude Dauphin, Paul Cambo, Lucien Paris, ajouter ses efforts à celui du moteur, suivant l'expression de notre administrateur qui, lui, nous précède à bicyclette.

Nous avons une petite 15 CV et dix comédiens ...

Ce petit car rouge est notre véritable foyer des artistes. Nous y passons un bon quart de notre vie car les étapes sont sou-